

Stage en entreprise

Durant quelques jours, votre enfant ne prendra pas le chemin du collège : l'heure du stage de découverte en entreprise a sonné. Pour la plupart des élèves, c'est la première immersion dans un univers professionnel. Quels en sont les objectifs ? Petit mémo sur les stages en troisième.

Un stage dès le collège : pourquoi ?

Eveiller des vocations ? Certes, le stage peut s'inscrire dans une réflexion sur l'orientation ; mais ce n'est pas son objectif essentiel. Il s'agit avant tout d'observer le quotidien d'une entreprise et le fonctionnement d'un/ou de ses services.

Quand le stage a-t-il lieu ?

Libre à l'établissement de fixer la période du stage ; en général, il dure de trois à cinq jours maximum, et se déroule en fin de premier trimestre. Il s'inscrit dans l'emploi du temps de la classe et ne peut donc pas être effectué lors de vacances scolaires. Les élèves concernés sont en classe de troisième, plus rarement en quatrième. Mais jamais un stage ne peut être organisé en sixième et en cinquième.

Tous les élèves sont-ils concernés ?

Cette « séquence d'observation » s'inscrit dans un projet de classe, tous les élèves doivent donc y prendre part. En revanche, leur âge peut restreindre la palette de choix : s'ils ont moins de 14 ans, seul le secteur public peut les accueillir - administrations ou collectivités territoriales. Une exception : ils peuvent accéder à d'autres organismes si des membres de leur famille y sont employés.

Recherche de stage, comment s'y prendre ?

Cette tâche, qui incombe à l'élève, n'a rien d'évident. Difficile de convaincre les entreprises de s'investir auprès d'un stagiaire pour une si courte durée. Mais il n'est pas question pour autant de baisser les bras ; déterminer son champ de recherches, envoyer des lettres de motivation et solliciter des entretiens, cela fait partie intégrante de l'expérience.

Le bouche à oreille est en général efficace pour les stages de découverte. Mobilisez votre réseau de connaissances : famille, amis, voisins, membres d'associations sportives ou culturelles. Dans le cadre de l'établissement, anciens élèves et professeurs leur donneront aussi quelques pistes. Pensez aux Centres d'information et d'orientation (CIO) et Bureaux d'information jeunesse (BIJ) qui mettent à disposition des annuaires d'entreprises et des brochures sur les métiers.

Quel suivi pédagogique ?

▶ Quelques mois à l'avance, le professeur principal avertit les élèves de l'organisation d'une période de stages et leur en explique les principes. Régulièrement il s'informe des résultats de leurs recherches.

▶ Ensuite, une convention est établie entre le collège et l'entreprise d'accueil.

▶ Lors du stage, l'élève est assisté de deux tuteurs : un professionnel d'une part, qui rédigera une appréciation sur l'attitude de l'élève, un enseignant d'autre part, qui contacte la société pour savoir si tout se passe comme prévu.

▶ Enfin, cette expérience fera l'objet d'une évaluation écrite ou orale.

Pendant le stage, que fait-il ?

L'élève observe les professionnels au travail et leur pose des questions. Son tuteur peut aussi lui faire visiter l'entreprise et lui expliquer le rôle de chaque service. Tout dépend en fait des structures. Au fil de la semaine, l'élève peut tenir un carnet de bord, et noter ce qu'il a fait, ses impressions, collecter des documents pour présenter le secteur dans lequel il a travaillé.

Même si cette expérience ne correspond pas au métier de ses rêves, l'adolescent appréhende la vie en entreprise : savoir se présenter, respecter des horaires et des règles de politesse... Un premier aperçu du monde adulte, en somme.

Aurélie Djavadi